

CHAUMONT – du 2 au 5 JUIN 2011
18^{ème} DRAG POWER SHOW

REGLEMENT DU RUN SHOW MOTO

ART 1 - DEFINITION

Accélération moto sans compétition.

ART 2 - PARTICIPANTS

Pourront participer les participants titulaires d'un Permis de Conduire en cours de validité, et correspondant à la cylindrée et au type de véhicule engagé. Un participant ne pourra s'engager sur plus d'un véhicule. Le nombre de **participants en catégorie run est limité à 60**.

ART 3 - VEHICULES

Les véhicules autorisés à prendre le départ devront répondre à la réglementation en vigueur et conformes au Code de la Route. Les véhicules tout-terrain aménagés seront également admis. Les pneus références Cross ou Enduro sont interdits. Un même véhicule ne pourra être utilisé par plusieurs participants.

ART 4 - FORMULE

Le RUN SHOW MOTO DE CHAUMONT 2011, se déroulera suivant la formule type Dragrace (deux par deux) sur la distance du 1/4 de mile.

Art 5 - PARCOURS

Le parcours sera matérialisé sur la piste, soit 20 mètres de largeur pour 1400 mètres de longueur.

ART 6 - PARTICIPATION

Toutes les demandes de participation devront être adressées avant le 21 Mai 2011 accompagnées d'un droit de participation de 60 Euros, après cette date ces droits seront portés à 100 Euros.

Les engagements sont à envoyer à :

DUCK TEAM ORGANISATION – SPACE 63
33, rue Fabvier - 54700 PONT-A-MOUSSON

L'organisateur pourra refuser un engagement sans en évoquer le motif. Il devra confirmer son acceptation aux participants dans les huit jours suivant la date limite des engagements.

ART 7 - DEROULEMENT

Une zone proche de la ligne de départ sera aménagée pour la mise en route des véhicules, la chauffe des pneus, etc. ... L'accès de cet emplacement sera réservé aux seuls participants, à un mécanicien par véhicule qui devra quitter l'aire de chauffe dès que le participant aura pris le départ.

ART 8 - DEPART

Le départ sera donné selon la formule dragster, avec « l'arbre de Noël »

ART 9 - SECURITE

Tous les participants devront être équipés de casques, bottes, gants, dorsale et vêtements de cuirs.

ART 10 – OFFICIELS SPACE 63

Des officiels SPACE 63 situés le long de la piste (1/4 mile), contrôleront le respect des articles du présent règlement.

ART 11 - INTEMPERIES/ANNULATION

L'organisateur SPACE 63, se réserve le droit d'annuler une partie ou la totalité des runs-show en cas d'intempéries. Aucun remboursement des droits de participation ne pourra être réclamé quel que soit le motif d'annulation de tout ou partie du RUN SHOW MOTO de CHAUMONT 2011.

ART 12 - APPLICATION DU REGLEMENT

Les cas non prévus au règlement seront tranchés par les officiels SPACE 63.